

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Règlement de concours FCI

valable à partir du 01.01.2022

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	3
2	Clarifications et ajout généraux.....	3
2.1	Chien Blanc	3
2.2	Conduite sans laisse	3
2.3	Hauteur du saut	3
2.4	Envoyer autour d'un cône.....	3
2.5	Contrôle à distance.....	3
3	Clarification sur les exercices individuels.....	4
3.1	Position pendant la marche exercice 1.3	4
3.2	Exercices d'appel 2.5, 3.4 und 3.6	4
3.3	Exercices identification 2.7 und 3.9.....	4
3.4	Marquage exercice 2.9	4
3.5	Position pendant la marche exercice 3.4	4
3.6	Ligne centrale pendant l'exercice 3.8	4
4	Entrée en vigueur	4

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Le règlement de concours d'Obéissance de la FCI est disponible en anglais sur le site Internet de FCI (<http://www.fci.be>) depuis juin 2021. Elle entrera en vigueur le 01.01.2022. En raison de la pandémie de Corona, les différents pays n'ont eu qu'un droit de regard très limité sur l'élaboration de la réglementation des concours, et la FCI n'a pas apporté son soutien à l'introduction et à la mise en œuvre pratique de cette réglementation.

La présente directive est une clarification et un complément au Règlement de concours de la FCI pour l'Obéissance, valable à partir du 01.01.2022 et s'applique à tous les concours organisés en Suisse.

2 CLARIFICATIONS ET AJOUT GÉNÉRAUX

2.1 Chien Blanc

Lors d'événements plus importants, tels que les CS et les qualifications pour les CM, un Chien blanc doit être utilisé dans la classe 3. Au CS, le Chien blanc est souhaité dans les classes 1 et 2.

2.2 Conduite sans laisse

Les articles 28 et 63 sont clarifiés:

- Selon la longueur du poil du chien, la distance entre le chien et le conducteur n'est pas perceptible et peut donc difficilement être jugée. Ce point n'est donc pas repris dans le jugement. gêner ou l'entraver le conducteur sont toujours considérés comme des fautes. La distance latérale peut être légèrement plus grande qu'auparavant.
- Le contact visuel est souhaité, mais la position de la tête du chien doit être naturelle et donc inférieure à 90 degrés.
- Une forte activité des membres antérieurs n'est pas considérée comme une faute ; toutefois, le dos doit rester horizontal.
- L'assistant du juge doit adapter la longueur des pattes à courir à la taille du chien.

2.3 Hauteur du saut

A la demande du conducteur, les chiens dont la hauteur au garrot est d'au moins 55 cm peuvent également sauter la hauteur de 60 cm dans les classes Débutants, 1 et 2.

2.4 Envoyer autour d'un cône

Dans toutes les classes, la hauteur des cônes doit être d'environ 40 à 50 cm. Une taille inférieure à 40 cm n'est pas autorisée, mais une taille supérieure à 50 cm l'est. Le nombre de cônes doit être le suivant:

- Classe Débutants 1 cône
- Classe 1 et 2 5 cônes
- Classe 3 3 cônes

2.5 Contrôle à distance

Le point de départ de tous les exercices "Contrôle à distance" est matérialisé par 2 balises distantes d'environ 1 mètre. Les deux marques peuvent être des cônes, des hémisphères, des chapeaux, des rubans ou des lignes pulvérisées. Les deux marques ne sont reliées que par une ligne imaginaire et ne doivent pas être reliées par une ligne visible d'aucune sorte.

3 CLARIFICATION SUR LES EXERCICES INDIVIDUELS

3.1 Position pendant la marche exercice 1.3

Le conducteur peut choisir quelle position du mouvement son chien va prendre. Le conducteur annonce son choix avant le début de ses exercices individuels.

3.2 Exercices d'appel 2.5, 3.4 und 3.6

Il est permis, que le conducteur tourne la tête lors du rapport.

3.3 Exercices identification 2.7 und 3.9

La position de l'objet à identifier n'est pas dessinée par le conducteur, mais par l'assistant juge. L'assistant juge doit toujours montrer au juge la position où sera placé l'objet à identifier.

3.4 Marquage exercice 2.9

La hauteur d'arrêt après la tourne n'est pas indiquée. Le jugement est le même que dans l'exercice 3.8.

3.5 Position pendant la marche exercice 3.4

Pour l'année 2022, afin de simplifier les choses pour les conducteurs et les organisateurs de concours, les systèmes d'exercice seront limités comme suit.

- L'ordre est toujours l'exercice 3.3 et ensuite l'exercice 3.4.
- Les positions du mouvement ne sont exécutées que dans la cadence normale.
- Les deux positions de mouvement commencent dans la position de départ où l'assistant juge annonce la position suivante. Après une courte conduite sans laisse d'environ 4-5 m, l'ordre de prendre la position est donné.
- Les assistants du juge ne doivent pas suggérer une démarche trop compliquée sans le chien, n'y des quarts de tours ou demi-tours.
- Le programme des exercices 3.3 et 3.4, y compris les deux positions, sera envoyé aux conducteurs avant le concours.

3.6 Ligne centrale pendant l'exercice 3.8

L'effort du chien pour revenir sur la ligne centrale entre les deux sauts est pris en compte dans le jugement. Des écarts mineurs par rapport à cette ligne centrale ne constituent pas des fautes.

4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 08.11.2021 et entre en vigueur le 01.01.2022. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.